

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 21 Février 2023

Nombre de membres			
CC AS	En exercice	Présents	Votants
14	14	11	11

Date de convocation
13 FEVRIER 2023

Objet de la délibération
Ateliers « Bien vieillir » 2023

N° de délibération
002 - 2023

Présents : Jean-Marie FOURNIER, CLIMENT Catherine, Delphine POIRIER, Myriam SEVENERY, Vincente OBIOL, Sarah AÏT IDIR, André AGNIEL, LLINARES Françoise, COGNON Annie, Brigitte GAYAUD, Marie-Line VIGNE.

Absent(s) : LE ROY DE PRESALE Christine, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE

Rapporteur : Delphine POIRIER – adjointe déléguée aux affaires sociales

Le vieillissement de la population est un enjeu majeur les politiques publiques. Il soulève un certain nombre d'inquiétudes sur le maintien en bonne santé des personnes et la lutte contre la dépendance. Alors, pour « bien vieillir », l'activité physique a un rôle prépondérant. Avec l'avancée en âge peuvent survenir des désagréments de santé, physique et psychologique. La perte d'autonomie qui en découle est la principale crainte des Français liée au vieillissement. L'activité physique est un outil de prévention : elle ralentit les effets du vieillissement et protège des conséquences de la sédentarité. Ainsi, depuis 2022, le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place, en partenariat avec l'Association A.G.V. Pas'APA, des activités physiques adaptées qui permettent d'accueillir des administrés dans un cadre rassurant, de promouvoir la santé et l'information par l'activité physique et de lutter contre l'isolement. Il s'agit de séances de renforcement musculaire, de jeux, de la danse, des exercices de souplesse et d'équilibre. Mais aussi des pilâtes et du yoga, de la sophrologie et, pour 2023, des randonnées viendront compléter ce panel d'activités.

Le budget prévisionnel de cette action est estimé à 9048,00 € pour 2023. Il est proposé de renouveler le partenariat avec l'Association A.G.V. Pas'APA, et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'accompagnement et du soutien des personnes en perte d'autonomie.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Oui l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Centre Communal d'Action Sociale,

DECIDE

1. De renouveler le partenariat présenté ;
2. de solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'accompagnement et du soutien des proches aidants.

Le Maire
Jean-Marie FOURNIER

